



Version numérique :
scannez-moi !

L'inFO 65

Bulletin d'info-mail du SNUDI-FO 65



Année 2022-2023
#15 – mercredi 30 novembre 2022

Évaluations d'écoles : dans les Hautes-Pyrénées aussi faisons respecter nos droits !

Depuis la mise en place des évaluations d'école (l'année dernière), FO s'est attelé à informer les personnels des tenants et aboutissants de ce dispositif à la fois **non réglementaire, chronophage et nocif pour l'école de la République**.

A cet effet, **le SNUDI FO a publié**, dès le mois de mai, **un 4 pages spécial** ([voir ici](#)).

Fin juin, l'intersyndicale FO / FSU / CGT / SNALC / SUD a publié un communiqué exigeant l'arrêt immédiat des évaluations d'école ([voir ici](#)).

Partout en France les collègues se positionnent et rejettent l'évaluation. Citons notamment l'appel des écoles de la **circonscription de Lanta** (Haute-Garonne), contresignée plus tard par plus d'une centaine d'écoles en Haute-Garonne ! ([voir ici](#))

La mobilisation a ébranlé le dispositif : le ministre a été contraint de reporter la mise en place des évaluations prévues cette année au mois de janvier.

Sous la pression des syndicats FO, dans de nombreux départements, **les DASEN sont contraints d'admettre que les évaluations d'école ne peuvent être imposées aux personnels** et ont un caractère non obligatoire : Ain, Eure, Gard, Gironde, Puy-de-Dôme, Seine-Maritime, Yonne, Val-de-Marne

Dans les Hautes-Pyrénées, des enseignants de la circonscription de Lannemezan prennent position !

L'intersyndicale FO / FSU / CGT des Hautes-Pyrénées s'est réunie dès la rentrée pour discuter d'actions communes. Une réunion d'information intersyndicale ouverte à tous les collègues a eu lieu le 16 novembre dernier.

Il a été décidé d'écrire un courrier au DASEN pour rappeler le caractère non obligatoire de ces évaluations et exiger qu'aucune pression ne soit exercée sur les équipes qui les refuseraient. ([voir ici](#))

Le mercredi 23 novembre, le SNUDI-FO 65 a réuni 19 collègues à l'occasion d'une réunion d'information syndicale. **A l'unanimité, les participants ont adopté une motion destinée à servir de point d'appui à un refus massif du dispositif d'évaluations d'école dans notre département.** ([voir ici](#))

A l'occasion d'une rencontre avec Mme Cabrera, IEN en charge des évaluations d'école, celle-ci a elle-même admis que les documents qui encadrent ces évaluations ne sont pas des textes officiels mais seulement des possibilités ! Prenons-les donc en tant que tels : **une possibilité, et non une obligation.**

Le SNUDI FO 65 invite dès lors tous les collègues à prendre connaissance du courrier intersyndical au DASEN et de la motion des enseignants de la circonscription de Lannemezan et à les faire connaître au plus grand nombre !

Nous invitons également les équipes qui refuseraient l'évaluation (qu'elles soient concernées cette année ou pas) à adopter des motions (sur le modèle de celle de Lannemezan par exemple).

Nous continuons à l'affirmer : refuser ces évaluations d'écoles, ce n'est pas faire acte de désobéissance mais simplement faire respecter nos droits et nos obligations de service !